

Méfiez-vous des fraudeurs et des escrocs

Release Date: nov 30, 2020

Les survivants doivent être attentifs aux escrocs et aux criminels qui tentent d'obtenir de l'argent ou de voler des informations personnelles par la fraude, les escroqueries ou le vol d'identité. Dans certains cas, les voleurs essaient de s'inscrire auprès de FEMA en utilisant les noms, adresses et numéros de sécurité sociale qu'ils ont volés aux survivants.

Fausse Inspections de propriétés :

Lorsqu'un inspecteur de FEMA appelle pour discuter de votre maison endommagée, il ou elle exigera une vérification de votre identité, mais aura déjà votre numéro d'inscription.

Aucun responsable gouvernemental d'assistance en cas de catastrophe ne vous appellera pour vous demander les informations relatives à votre compte financier. Si vous doutez qu'un représentant de FEMA soit légitime, raccrochez et appelez la ligne d'assistance principale de FEMA au 800-621-3362 pour parler de l'incident.

Les inspecteurs du logement ne facturent aucun frais à aucun moment pour inspecter votre propriété.

FEMA et l'Administration américaine des petites entreprises (US Small Business Administration) ne demandent jamais d'argent et n'exigent jamais d'informations bancaires ni de paiement sous quelque forme que ce soit.

Entrepreneurs bidon :

Le travail d'un inspecteur de logements de FEMA est de vérifier les dommages. FEMA n'embauche ni n'approuve des entrepreneurs spécifiques pour réparer les maisons ou recommander des réparations.

Engagez un ingénieur, un architecte ou un agent du bâtiment réputé pour inspecter votre maison. Un entrepreneur contraire à l'éthique peut créer des



problèmes pour obtenir du travail.

En cas de doute, signalez tout comportement suspect aux autorités locales.

Engagez un entrepreneur légitime :

Utilisez toujours un entrepreneur local agréé soutenu par des références fiables.

Exigez un contrat écrit avec toute personne que vous embauchez.

Ne payez jamais plus de la moitié du coût du travail à l'avance. Assurez-vous d'obtenir un reçu écrit pour tout paiement.

Si une estimation semble beaucoup plus basse que les autres et semble trop belle pour être vraie, elle l'est probablement. De nombreux entrepreneurs contraires à l'éthique proposent des offres à la baisse qui semblent attrayantes. Mais ces entrepreneurs ne sont souvent pas assurés et peuvent facturer des frais d'annulation substantiels.

Pour signaler des escroqueries, des fraudes et des vols d'identité :

- Service d'assistance téléphonique gratuit contre la fraude en cas de catastrophe de FEMA au 866-720-5721 ;
- Bureau du procureur général de la Section de la protection des consommateurs, P.O. Box 94005, Baton Rouge, LA 70804-9005, télécopieur : 225-326-6499 ;
- Bureau des licences de l'État de Louisiane pour les entrepreneurs à <https://arlspublic.lslbc.louisiana.gov/Home/Index> ; ou
- Organismes locaux d'application de la loi.

Ne soyez pas obligé de prendre une décision rapide. Essayez d'obtenir trois offres distinctes. Insistez pour obtenir un devis écrit ou un contrat. Et ne signez rien que vous ne comprenez pas ni un contrat avec des espaces vides.

Demandez aux entrepreneurs s'ils ont déjà effectué ce type de travaux de réparation, s'ils achèteront les permis nécessaires et si les travaux seront inspectés. Assurez-vous que le contrat précise qui paie les permis requis.



Payez toujours les travaux de réparation par chèque ou par carte de crédit afin de garder une trace et d'éviter les doubles demandes de paiement.

Pour les dernières informations sur l'ouragan Laura, visitez fema.gov/disaster/4559. Pour les dernières informations sur l'ouragan Delta, visitez fema.gov/disaster/4570. Suivez le compte Twitter de la région FEMA 6 sur twitter.com/FEMARegion6.

